

APPEL PUBLIC

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DEGATS AUX CULTURES

Consécutivement à l'installation du nouveau conseil communal en date du 2 décembre dernier, au décret du 23 mars 2017 insérant un titre X/1 dans le code wallon de l'agriculture relatif aux aides destinées à remédier aux dommages causés par des calamités agricoles et l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2017 exécutant le Titre X/1 du Code wallon de l'agriculture, **le renouvellement de la Commission de constat de dégâts aux cultures doit avoir lieu pour le 2 mars 2025.**

Le collège communal et la DGO3 lancent un appel public afin de désigner 2 experts-agriculteurs.

La seule condition à remplir est d'être agriculteur doté d'une expertise et d'une compétence en matière agricole ou horticole.

Les candidatures sont à déposer à l'Administration communale, Cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes pour le lundi 24 février 2025 au plus tard.

Par le collège,

La Directrice générale,

RENARD A.



Le Bourgmestre,

TARABELLA M.